COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt TROIS, le dix-neuf du mois de Décembre à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Monsieur Luc AZELART, 3ème adjoint au Maire de Dohem, dûment convoqués le 12 décembre 2023.

Etaient présents : Eugéna RITAINE, Luc AZELART, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE, Roselyne GUILBERT, David DAMBRUNE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Joseph CARLIER.

Etaients absents : Dorothée ANNEBICQUE procuration à Luc AZELART

Secrétaire de séance : Frédéric LELEU

Assistait également : Céline COQUET

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
28 DEC. 2023

Délibération n°17/2023 : **Rémunération de l'agent recenseur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur AZELART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :

2 mois du 1er janvier au 29 février 2024, sur le grade d'adjoint administratif territorial IB 367 IM 361, à mi-temps, soit un salaire brut pour les 2 mois de 1 777,12 €.

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 au chapitre 12 : - fonction 21 - article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur,

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 19/12/2023
et publication le 20/12/2023

Dohem, le 19/12/2023

Pour Le Maire empêché,

Le 3ème adjoint
Luc AZELART

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
28 DEC. 2023

Pour Le Maire empêché,

Le 3ème adjoint,
Luc AZELART

MAIRIE DE DOHEM 62380